



Pret a un credit immobilier

Par **FKMI**, le **26/08/2008** à **15:29**

BONJOUR
JE VIENS DE SIGNER AVEC LA BANQUE ET LE NOTAIRE MAIS JE M'APERÇOIS QUE LE CENTRE DES IMPÔTS N'A PAS PRIS EN COMPTES MES FRAIS REELS.
LE PROBLÈME EST RESOLU.
ET JE SOUHAITE SAVOIR SI LA BANQUE PEUT REVOIR SON PRÊT CAR JE BÉNÉFICERAI DU PRÊT À TAUX
0
MERCI
CORDIALEMENT

Par **Tisuisse**, le **26/08/2008** à **15:32**

Primo : évitez, autant que possible, d'écrire en majuscule, on a l'impression que vous hurlez.
Secondo, il serait bon que vous vous rendiez à votre hôtel des impôts pour rencontrer un conseiller. Vous aurez les infos indispensables et la rectif, si nécessaire, sera faite plus vite.
Bonne chance.

Par **FKMI**, le **26/08/2008** à **23:09**

Désolé pour l'écriture en majuscule j'ai pensé au mal voyant (je rigole)
merci d'avoir répondu, donc le nécessaire a bien été fait auprès du centre des impôts ils ont rectifiés leur erreur.
mais je viens de signer chez le notaire pour un appartement livrable que l'année prochaine. Et ma question est : est-ce qu'il existe une loi concernant les banques afin de revoir le prêt car je bénéficie maintenant d'un ptz très intéressant;
merci de bien vouloir réagir
cordialement

Par **Tisuisse**, le **26/08/2008** à **23:15**

C'est à négocier avec votre banque.

Par **FKMI**, le **27/08/2008** à **23:13**

bonsoir rnrnmais si la banque ne veux rien savoir. ai-je d'autre recours ?rnm
merci pour la réponse